



Mémoire présenté au Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes

Étude sur la traite des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre au Canada

Soumis par VCASE, avril 2023

Situation actuelle au Canada

Les statistiques montrent que la traite des femmes et des filles au Canada se fait le plus souvent à des fins d'exploitation sexuelleⁱ, 96 % des victimes de la traite de personnes au Canada s'identifiant comme des femmes et des fillesⁱⁱ. Une analyse de données réalisée par Thomas Reuters Corp. publiée dans le *Globe and Mail* a révélé que la traite des femmes et des filles à des fins d'exploitation sexuelle, dans des lieux comme des salons de massage, est omniprésente au Canada et extrêmement rentable pour les criminelsⁱⁱⁱ. Comment peut-on accepter que les personnes qui s'adonnent à la traite des personnes profitent des préjudices permanents qu'elles causent aux membres les plus vulnérables de notre société?

Il n'est pas possible de dissocier l'industrie commerciale du sexe de l'infraction de traite de personnes. La traite à des fins sexuelles existe en raison de l'industrie commerciale du sexe. Tant qu'il y aura des acheteurs, il y aura de l'exploitation pour répondre à la demande^{iv}.

Limiter la demande

Pour reconnaître l'importance de limiter la demande afin de réduire l'exploitation, il faut instaurer des mesures afin de limiter la capacité d'acheter des services sexuels. La *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation* a rendu l'achat de services sexuels commerciaux illégal au Canada. Le principal objectif de cette loi, comme l'indique son préambule, consiste à éradiquer la traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle. Cette loi n'a toutefois pas été appliquée efficacement et uniformément à l'échelle du pays. Une étude récente a démontré que la possibilité d'être arrêté peut avoir un effet dissuasif sur la volonté d'un acheteur d'acheter des services sexuels^v. Limiter la demande de services sexuels commerciaux constitue donc une manière efficace de lutter contre la traite de personnes.

L'échec du modèle de légalisation/décriminalisation complète

Il suffit de jeter un coup d'œil à l'exemple de légalisation de la prostitution en Allemagne pour voir ses effets nocifs sur la société et constater la hausse de la traite de personnes. L'Allemagne est maintenant considérée comme le bordel de l'Europe^{vi}. Des femmes de pays d'Europe de l'Est comme la Bulgarie, la Roumanie et la Hongrie se font persuader de se rendre en Allemagne pour répondre à la demande^{vii}. Un

récent rapport du Parlement européen a révélé qu'aux endroits où la prostitution est légalisée ou non réglementée, la traite de personnes augmente, tout comme le crime organisé et les autres activités criminelles^{viii}. Une autre étude d'un échantillon représentatif d'une centaine de pays a révélé que là où l'industrie du sexe a été légalisée, la traite des personnes a augmenté^{ix}.

L'avenir du Canada

Les données provenant de pays qui ont légalisé la prostitution ou décriminalisé l'achat de services sexuels commerciaux constituent un signal d'alarme pour les Canadiens. Ne pas maintenir nos lois à l'égard des acheteurs de services sexuels aurait un effet désastreux. Sans loi efficace criminalisant l'achat de services sexuels, le Canada deviendrait une destination de tourisme sexuel, avec tous les problèmes inhérents que l'on retrouve dans les pays qui ont légalisé ou décriminalisé l'achat de services sexuels. La traite des femmes et des filles augmenterait afin de répondre à la demande.

Le maintien et l'application de la loi canadienne, la *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation*, constituent des outils efficaces pour lutter contre la traite de personnes. Cette loi s'inscrit dans un mouvement mondial en vue de la reconnaissance de la nature sexospécifique de la prostitution et des préjudices causés par l'exploitation sexuelle, par le biais de la traite des personnes et de la prostitution. Le modèle juridique nordique en matière de prostitution a été adopté dans plusieurs pays dans le monde, ce qui témoigne d'un véritable mouvement à l'égard de l'égalité des genres. Ce type de loi respecte l'engagement pris par le Canada et d'autres nations d'adhérer au Protocole de Palerme, qui exige l'adoption de lois pour lutter contre la traite de personnes^x. Les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre ont toutes le droit d'échapper aux préjudices causés par l'exploitation sexuelle.

Recommandations

Nous exhortons le gouvernement du Canada à prendre les mesures suivantes immédiatement :

1. Mettre l'accent sur la demande de services sexuels, qui est le moteur derrière l'exploitation sexuelle par le biais de la traite de personnes et de la prostitution.
2. Reconnaître le parti pris sexiste et le déséquilibre de pouvoir inhérent aux infractions de trafic de personnes et d'achat de services sexuels, ainsi que les préjudices subséquents subis par les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre au Canada, de même que les torts causés à la société dans son ensemble.
3. Mener une vaste campagne d'éducation destinée à l'ensemble des Canadiens afin d'accroître la sensibilisation quant au lien qui existe entre la traite de personnes et l'exploitation sexuelle par le biais de la prostitution, les préjudices causés par l'exploitation sexuelle et la connaissance des lois canadiennes qui interdisent l'achat de services sexuels. Le programme éducatif de la Suède a joué un rôle central pour modifier les perceptions du public après l'introduction du modèle juridique nordique, qui cherche à mettre fin à l'inégalité entre les sexes en ce qui concerne la traite de personnes et la prostitution.
4. Maintenir la *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation*, ainsi que l'application cohérente et uniforme de cette Loi dans l'ensemble du Canada, afin de réduire directement la demande de services sexuels rémunérés.
5. Offrir de la formation à tous les intervenants de notre système judiciaire et des organismes d'applications de la loi afin de leur permettre de comprendre comment appliquer la *Loi sur la*

protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation et comment tenter des poursuites en vertu de cette Loi.

6. Favoriser la collaboration entre tous les paliers de gouvernement afin de s'assurer que les mesures d'application de la Loi et les poursuites sont uniformes à l'échelle du pays.
7. Offrir à long terme des services tenant compte des traumatismes à toutes les personnes qui quittent le milieu de la prostitution, et veiller à ce que les programmes soient assortis d'un financement robuste.

À propos de nous

Vancouver Collective Against Sexual Exploitation (VCASE) est un groupe non partisan composé de personnes et d'organisations diversifiées qui se sont réunies afin de prendre la parole d'une seule voix et de mettre fin à toutes les formes d'exploitation sexuelle. Notre objectif consiste à maintenir, à renforcer et à faire appliquer la *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation*.

ⁱ <https://www.canadiancentretoendhumantrafficking.ca/wp-content/uploads/2021/10/ENG-Human-Trafficking-Trends-in-Canada-%E2%80%93-2019-20-Report-Final-1.pdf>

ⁱⁱ <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2022001/article/00010-fra.htm>

ⁱⁱⁱ <https://www.theglobeandmail.com/business/article-human-trafficking-shell-companies-money-laundering/>

^{iv} Janine Benedet, Présentation au Groupe parlementaire multipartite de lutte contre l'esclavage moderne et la traite des personnes, 15 mars 2023.

^v <https://www.demandabolition.org/wp-content/uploads/2019/07/Demand-Buyer-Report-July-2019.pdf>

^{vi} https://www.huffpost.com/entry/germany-wins-the-title-of_b_7446636

^{vii} <https://www.businessinsider.com/prostitution-is-legal-in-countries-across-europe-photos-2019-3>

^{viii} [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2021/695394/IPOL_STU\(2021\)695394_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2021/695394/IPOL_STU(2021)695394_EN.pdf)

^{ix} Seo-Young Cho, Axel Dreher et Eric Neumayer, « Does legalized prostitution increase human trafficking? », 2013, *World Development*, vol. 41, p. 67-82.

^x <https://www.unodc.org/unodc/en/human-trafficking/protocol.html>